



## Contrôle alcoolemie positif puis négatif 1/4 d'h apres le procès

Par **Wiskas**, le **20/12/2014** à **15:22**

Bonjour,

Hier soir j'ai été contrôlé positive à l'alcotest.

Ils m'ont fait sortir de la voiture, m'ont fait souffler une première fois, ayant peu bu j'étais à 0.30, ils m'ont demandé de ressouffler deux minutes apres, mon taux n'avait pas bougé, et ils m'ont dressé le procès.

N'auraient ils pas dû attendre au minimum 1/4 d'heure avant de me refaire souffler ?

Sachant que justement 1/4 d'heure apres, ils m'ont fait de nouveau souffler dans l'alcotest pour voir si je pouvais prendre le volant et il était négatif. J'étais donc à 0.20.

J'attend une réponse, merci d'avance

Par **LESEMAPHORE**, le **20/12/2014** à **16:18**

Bonjour

Si je comprends votre récit:

dépistage positif , puis vérification positive avec taux supérieur à 025mg d'air expiré

Rédaction d'une contravention pour conduite de VL avec un taux d'alcool de 0,30mg

Le VL est retenu sur place en attendant un autre conducteur , ou que votre taux baisse .

1/4 d'heure plus tard nouveau dépistage , négatif ;

Le conducteur n'est plus en infraction , il repart avec son VL .

Dans l'alternative le VL aurait été immobilisé.

L'infraction relevée est bien le fait que lors de la conduite de votre VL , vous aviez dans le sang un taux d'alcool incompatible avec la conduite, prévu et réprimé par l'article R234-1 du CR 4 bis et 6 points .

Si après le premier contrôle, le conducteur en demande un second, ou d'initiative du contrôleur ,le second contrôle est effectué [s]immédiatement[/s] après vérification de l'éthylomètre R234-4 ,2°du CR .